



Vos réf : 23119704

235 - 1 / 1 - D0000 - 0

Nos réf : SGE N° 39310425



Votre contact : EDF Commerce

Objet : Réclamation



Toulouse, le 29/07/2010

Monsieur,

Nous donnons suite à votre réclamation auprès du gestionnaire de votre contrat concernant des microcoupures tous les 2 jours entre 7H et 9H et de 19H à 21H.

Après consultation de nos bases de données depuis début juillet, nous avons relevé sur le réseau qui vous alimente 15 Coupures Très Brèves (<1s) et 1 Coupure Brève (1s<durée<3mn) suite au fonctionnement normal des protections. Ces automatismes sont nécessaires à l'élimination de défauts fugitifs et permettent ainsi d'éviter un incident qui entraînerait une coupure prolongée

Il semblerait que l'irrigation des cultures soit à l'origine de ces perturbations. Nous nous efforçons de localiser la zone d'arrosage afin de solutionner ce problème et d'éviter que cela ne se reproduise.

Espérant avoir répondu à votre attente, nous restons à la disposition de votre fournisseur d'électricité pour tout renseignement complémentaire et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le Responsable du B.Q.E. MP

Page 240 Pli 235

Si vous le souhaitez, vous pouvez faire appel sur cette affaire en écrivant au Directeur Régional Service Réclamations Sud-Ouest
22 boulevard de la Marquette - BP 20301 - 31003 TOULOUSE Cedex

ERDF, Électricité Réseau
Distribution France

Unité Réseau Électricité Midi Pyrénées

www.erdffdistribution.fr

ERDF - BA à direction et à conseil de surveillance
au capital de 210 037 000 euros
R.C.S. du Nanterre 444 006 442

ERDF est certifiée ISO 14 001 pour l'environnement

000240 1 1



Vos réf : 23119704

271 - 1 / 1 - 00000 - 0

Nos réf : SGE N° 50514778



Votre contact : EDF Commerce

Objet : Demande d'indemnisation

Toulouse, le 7 septembre 2010

Monsieur,

Nous donnons suite à votre réclamation auprès du gestionnaire de votre contrat concernant de nombreuses microcoupures sur l'alimentation électrique de vos stations de pompage d'irrigation.

Nous vous informons que nous transmettons cette réclamation à notre division assurances et patrimoine :

ERDF-GRDF USL - Division Assurances & Patrimoine -
16 rue Pierre Salies - BP 20301 - 31003 TOULOUSE CEDEX 6
Mme FEVRIER Anne-Marie - 05 61 29 94 11

qui ne manquera pas de vous renseigner, dès que possible, sur la suite donnée à votre demande.

Nous restons à la disposition de votre fournisseur d'électricité pour tout renseignement complémentaire et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le Responsable du B.Q.E. MP

MOTEUR N°3
grillé par les éclico-coupures
le 22 juillet



Interlocuteur :
Tél. :
Fax : :

TOULOUSE, le 28 octobre 2010

**Sinistre du : 22/07/2010
Référence : 2010 G40 290**

Monsieur,

Nous accusons réception de la réclamation concernant les dommages que vous avez subis le 22/07/2010.

Des éléments en notre possession, il ressort que l'origine de ce sinistre est extérieure à ERDF.

Nous vous rappelons qu'ERDF est responsable du maintien de l'énergie **sous réserve des interruptions ou défauts dans la qualité de la fourniture qui peuvent survenir pour des raisons accidentelles, et sans faute de sa part, dues aux faits de tiers.**

En conséquence, la responsabilité d'ERDF n'est pas engagée en l'espèce et nous vous invitons à déclarer les dommages électriques que vous avez subis à votre propre assureur.

Si vous n'êtes pas assurés pour ce type de dommage, votre assureur exercera le recours contre le tiers responsable pour votre compte au titre de votre garantie Protection Juridique.

Afin de vous aider dans vos démarches, nous vous donnons ci-dessous les coordonnées du responsable de ce sinistre : M. PI [REDACTED] Le M. Q[REDACTED] 31430 LE FOUSSERET Téléphone : 06 [REDACTED]

Nous vous prions d'agrérer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Chef de Division ASSURANCES -
PATRIMOINE

